



L'an deux mille dix neuf le 19 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIRIOU, maire

Étaient présents Piriou Thierry: Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Croguennec Jean- François, Parcheminal Marie Claire, Joël Huet, Larhantec Danièle, Zouaillec Yvon, Jacq Christian Dilasser Martine, Goulhen Géraldine, Vieillard Marie Claude, Inizan Frédéric, Kerguillec Julien, Crenn Gilles, Le Bozec Sandrine, Da Silva Maria des Lourdes

Absents : Hameury Eddie, Rodde Sylvie (procuration N Gaouyer)

Secrétaire de séance Jean François Croguennec

Ajustements budgétaires de fin d'année, virements de crédits et décisions modificatives

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants au budget **chaufferie bois**

Compte en dépenses fonctionnement			
011	61558	Autres biens	+ 3 200
Compte en dépense de fonctionnement t			
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-3 200

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve les virements de crédits proposés

Budget Principal

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants au budget principal

Compte en dépenses fonctionnement			
012	6411	Personnel titulaire	+ 13 000
014	7391171	Dégrèvement TFPNB aux JA	+ 2 000
Compte en dépense de fonctionnement t			
011	615231	Voirie	-13 000
042	6811	Dotation aux amortissements	- 2 000

Compte en dépenses investissement			
13	1322	Régions	+100 000
Compte en dépense de investissement			
21	21311	Hôtel de ville	-100 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve les virements de crédits proposés

Décisions modificatives Budget principal

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux décisions modificatives suivantes au budget principal

Compte en dépenses fonctionnement			
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+5 200
012	64168	Autre personnel d'insertion	+ 10 000
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	+16 000
012	6411	Personnel titulaire	23 800
Compte en recette de fonctionnement			
013	6419	Remboursements sur rémunération sur personnel	+ 55 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve les décisions modificatives présentées

Convention de concours, commune Société Carrière et Matériaux du Grand Ouest

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'extension et du renouvellement de l'autorisation d'exploiter au delà de 2020 et pour 30 ans, la commune a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de la carrière afin d'évoquer avec eux les conditions d'exploitation qui induira nécessairement une augmentation du trafic de véhicules poids lourds sur les voies communales 1 et 13 permettant l'accès à la carrière. Cette augmentation de trafic nécessiterait une réfection et un redimensionnement de la voirie. La carrière, en accord avec la collectivité se mettent d'accord sur une convention de concours afin de financer ces travaux

Le conseil municipal, entendu les explications de Monsieur Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer la convention
- Autorise Le maire à effectuer les démarches en vue de l'acquisition d'environ 200 m² de la parcelle cadastrée YR n° 1 en vue de l'élargissement de la VC
- Autorise Le maire à signer les actes afférents

Contrat Enfance Jeunesse renouvellement de la convention CAF/ Morlaix Communauté

La Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire incontournable des politiques familiales.

Elle participe au financement des actions communales envers la jeunesse à travers d'une convention d'objectifs » Contrat Enfance Jeunesse » Il convient de renouveler cette convention pour la période, 2019-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer la convention

Enquête publique Guyot environnement

Le Maire informe le Conseil municipal que la société GUYOT ENVIRONNEMENT a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension de l'activité de son centre de tri, de transit, de regroupement et de traitement de déchets exploité ZI de Kerolzec à St Martin des Champs.

Une enquête publique a été ouverte le 20 novembre pour une durée de 1 mois.

Le projet porte sur :

- l'augmentation de la capacité de production de la ligne de tri et de valorisation des déchets non dangereux à 250 tonnes par jour
 - la mise en œuvre d'une activité de dépollution des Véhicules Hors d'Usage terrestres, maritimes et d'autres usages pour laquelle elle sollicite l'obtention d'un agrément "centre VHU"
 - l'agrandissement de la partie exploitée de la plateforme technique au Sud du site
 - l'aménagement et la réorganisation des aires de regroupement et d'entreposage temporaire des déchets sur site
 - la mise en adéquation de la liste des déchets admis sur site et des volumes annuels d'activité autorisés par rapport aux différentes modifications sollicitées
 - la dispense d'annexe 2 du CERFA n° 12571 liée à la traçabilité des déchets
- La commune de Pleyber-Christ étant située dans le rayon de 3 km du site classé pour la protection de l'environnement, le Conseil municipal est invité à ce prononcé sur le projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'extension de l'activité Guyot environnement

Calendrier de fin d'année

Les traditionnels vœux à la population auront lieu du dimanche 12 janvier à 11h à la sale des fêtes

Les vœux aux personnels le 24 janvier au mille club
